

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 7 avril à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les Conseillères et Conseillers :

Mme Édith Lalancette
Mme Diane Imbault
Mme Sonia Gauthier
M. Jean-Eudes Simard
M. Raphaël Langevin

Est également présent,
le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h01.

5211-04-07

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Procès-verbal : Séance ordinaire du 3 mars 2025
- 4) Période de questions du public

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5) Subvention/Fond ruralité MRC 2024, 2025 et 2026 - **REPORTER**
- 6) Organisation d'une rencontre publique
- 7) Mandat au procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini
- 8) Demande d'appui pour modifier le Code de la sécurité routière/notion de premier répondant
- 9) Autorisation d'analyse pour l'installation de fosses septiques individuelles dans le noyau villageois
- 10) Nomination d'un conseiller - Réseau-Biblio
- 11) Nomination des membres du comité MADA
- 12) Avis de motion concernant le règlement sur les permis et certificats

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 13) Adoptions des dépenses de mars 2025
- 14) Correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

- 15) Rapport des élus et de la direction générale
- 16) Varia
- 17) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

5212-04-07

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eude Simard, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Période de questions du public

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Subvention/Fond ruralité MRC 2024, 2025 et 2026 - REPORTER

5213-04-07

6. Organisation d'une rencontre publique

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à organiser une rencontre publique afin de présenter aux citoyens le plan stratégique 2025, 2026 et, 2027 de la Municipalité ainsi que les projets d'investissement présentement en cours de réalisation.

ADOPTÉ

5214-04-07

7. Mandat au procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté plusieurs règlements applicables par les effectifs de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a notamment adopté un règlement sur les animaux dans lequel le contrôle de ces derniers est assuré par le contrôleur animalier, soit le Refuge animal de Roberval ou une autre ressource mandatée par la Municipalité, lesquels doivent s'assurer du paiement du tarif annuel décrété par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les constats d'infraction sont acheminés par la suite à la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini, laquelle greffière en assure la gestion à des fins de perception;

CONSIDÉRANT QU' une personne doit être nommée par la Municipalité afin qu'elle soit habilitée à signer les constats d'infraction en vertu des diverses réglementations en vigueur sur son territoire de même que leurs amendements.

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise son procureur ou le procureur désigné à cette fin par la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini à délivrer en son nom tout constat pour toute infraction aux règlements en vigueur sur son territoire ainsi que leurs amendements, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui suit, le Règlement sur les animaux; et,

QUE copie de la présente soit adressée aux personnes suivantes :

- o Mme Louise Lupien, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini;
- o Me Jessica Tremblay, avocate chez Simard, Boivin, Lemieux, avocats, procureure de la Cour municipale commune.

ADOPTÉ

5215-04-07

8. Demande d'appui pour modifier le Code de la sécurité routière/notion de premier répondant

CONSIDÉRANT QUE le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eude Simard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Appui la Municipalité de Saint-Christine et demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière;
3. Demande à ce que ladite résolution soit acheminée aux personnes suivantes : madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur André Lamontagne, député de Johnson, à la Fédération québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉ

5216-04-07

9. Autorisation d'analyse pour l'installation de fosses septiques individuelles dans le noyau villageois

Il est proposé par madame la conseillère Sonia Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater la firme externe MSH afin d'effectuer une analyse des besoins techniques et budgétaires pour l'installation de fosses septiques dans le noyau villageois.

ADOPTÉ

5217-04-07

10. Nomination d'un conseiller - Réseau-Biblio

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Jean-Eude Simard comme représentant de la Municipalité auprès de l'organisme Réseau-Biblio.

ADOPTÉ

5218-04-07

11. Nomination membres du comité MADA

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité de nommer mesdames Louise de Launière, Rita de Launière, Edith Lalancette, Martine Labaume et Diane Caouette au sein du comité MADA de la Municipalité.

ADOPTÉ

5218-04-07

11. Avis de motion concernant le règlement sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sonia Gauthier afin de mettre à jour la portion construction du règlement de la Municipalité sur les permis et les certificats.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5219-04-07

12. Adoptions des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2025, totalisant un montant de **305 502.48 \$** soit adoptée et peut ainsi être payée.

ADOPTÉ

13. Dépôt de la correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

14. Rapport des élus

15. Rapport de la direction générale

16. Varia

17. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h12.

Rita de Launière,
Mairesse

Charles Whissell,
Directeur général par intérim